

Règlement

7 EME TOURNOI DE DOUBLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro d'autorisationet sous le nom « 7 EME TOURNOI DE DOUBLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ».
Il aura lieu les 8 et 9 Mars 2025 au gymnase Biodiversité 44 rue Marcel Bontemps 92100 Boulogne-Billancourt sur 7 terrains.
- 1.2 Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Brigitte VINCENT**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
Le GEO du tournoi est Shien-Haur THAI.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 **Le tournoi est ouvert aux joueurs de N3 à NC.** Tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » peuvent s'inscrire. **Les tableaux seront découpés en 5 séries selon le CPPH.** Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de faire des tableaux homogènes et pourra de ce fait subdiviser une série en deux (A et B). Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau. Le tournoi se déroulera sous le format standard de la LIFB. Les tableaux ouverts sont DH, DD, MX.
- 2.2 Constitution des paires en doubles : les paires seront réparties en fonction de la moyenne du CPPH de la paire dans chaque série. Attention au respect de la règle interdisant un écart de 16 fois le CPPH au sein même de la paire.
- 2.3 Les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dames se dérouleront intégralement le samedi. Les tableaux de Mixtes se dérouleront intégralement le dimanche. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Nous essayerons dans la mesure du possible de faire des poules de 3 avec 2 sortants.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux, voire d'en supprimer.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 8 Février 2025, date à laquelle le CPPH sera utilisé pour la répartition dans les tableaux. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception sur BadNet.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 21 Février 2025. Une mise à jour des cotes sera effectuée à cette date pour la détermination des têtes de séries ainsi que le calcul des valeurs de tableau. Cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux (sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 16 fois le CPPH).
- 3.3 Inscriptions et paiements obligatoire sur BadNet ou l'application Ebad.
- 3.4 Une paire n'est validée qu'une fois les inscriptions reçues pour les deux joueurs de la paire.
- 3.5 Pour tout renseignement, contacter notre responsable à l'adresse **tournois@acbb-badminton.fr**
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux (dont 2€ étant reversés à la FFBaD).
- 3.7 Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de double et/ou de mixte, dans la limite de deux tableaux.
- 3.8 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois paires inscrites.
- 3.9 Les joueurs classés dans diverses séries pourront s'inscrire dans les tableaux correspondants à leur classement. Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation ainsi que le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription du joueur pendant la période d'ajustement si son classement l'exigeait.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.11 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au TOURNOI DE DOUBLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, **le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.** Une copie doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.

Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. Sinon le joueur sera considéré comme « forfait partenaire » et remplacé dans le tableau.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles sur BadNet après tirage au sort et seront envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, la dernière convocation envoyée est à prendre en compte.
- 5.2 Tout joueur doit se présenter à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match. Les joueurs seront convoqués 1 heure avant leur match (sauf les premiers matches du jour) et pourront être appelés à tout moment en cas d'avance de l'échéancier. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra revenir dans les délais prévus sous peine de déclaration forfait.
- 5.4 Les joueurs et le public doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition, les chaussures de villes sont interdites sur l'aire de jeu.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs et seront fournis à part égal entre eux. Le volant officiel du tournoi est de marque **Yonex AS20**. Le comité d'organisation fournit les volants pour les finales.
- 5.6 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 5.7 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.
Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.8 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.9 Chaque joueur autorise la diffusion de photographies ou vidéos prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
- 5.10 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les récompenses seront remises au fur et à mesure. Les inscriptions ne sont pas remboursées.
- 5.11 Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.
- 5.12 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.